



Département du Var

MAIRIE D'AUPS

83630

1

AUPS, le 15 avril 2022

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance à 15h00.

Présents :

M. FAURE Antoine, Maire

MM. HUGOU Rémy, ROUX Marlène, TERRASSON Marie Christine, VINCENTELLI Patrick - Adjoints.

MM. AUDIBERT Quentin, CHEVALAZ Joël, CIOFI Jean-Pierre, DARTUS Monique, DONAT Béatrice, FOTTORINO Régine, JAUBERT Léone Monique, MEYERE Xavier, POCLET Cécile - Conseillers.

Absents excusés :

M. PANTEL Bernard

Mme BONAVENTURE Marie-Françoise

M. VIRY Roland

procuration

procuration

procuration

Mme ROUX Marlène

Mme DARTUS Monique

M. MEYERE Xavier

Absents non excusés :

Mme CATURLA Béatrice

M. GAILLARDI Fernand

Secrétaire de séance : Madame DARTUS Monique

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Madame DARTUS Monique se présente et est élue.

ORDRE DU JOUR

1 – PROCES-VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL DU 03 DECEMBRE 2021 ET DU 03 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors des séances. Aucune remarque n'est apportée.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

2 – URBANISME

Convention Instruction Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération n°2022-05 du 03 février 2022, une convention a été signée avec les services de l'Etat définissant les modalités de déploiement de l'article L. 422-8 du Code de l'urbanisme.

Cette convention avait été établie jusqu'au 31 décembre 2022.

Toutefois, cette date était erronée et aurait dû être le 1^{er} septembre 2023.

Il est donc nécessaire de délibérer de nouveau en ce sens. Cette convention annule et remplace la convention de mise à disposition précédente.

La convention prendra donc fin au 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention au titre de l'article R.422-5 du code de l'urbanisme visant la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'instruction des diverses autorisations d'urbanisme et déclarations préalables aux constructions, aménagements et démolitions.

3 – ONF

Etat assiette des coupes 2022

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de la lettre de l'Office National des Forêts du 06 juillet 2021, concernant les coupes prévues en 2022 en forêt communale relevant du régime forestier.

Monsieur HUGOU Rémy précise que ces coupes concernent le quartier des Uchanes et l'entretien des truffières communales pour une surface totale 17.61 ha.

Parcelles	Type de coupe	Surface à parcourir en ha	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
25_x	Taillis	2.83	30	Oui
26_x	Amélioration	3.63	70	Oui
27_x	Amélioration	5.74	70	Oui
28_x	Amélioration	2.03	70	Oui
29_x	Amélioration	1.22	70	Oui
29_x	Définitive	2.16	23	Oui

Parcelles	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat Gré à Gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
25_x	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☒
26_x	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☒
27_x	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☒
28_x	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☒
29_x (Amélioration)	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☒
29_x (Définitive)	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☒

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-dessus.

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'Etat d'assiette présentée ci-dessus.

VALIDE la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation proposé ci-dessus.

DONNE

POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues.

ADRESSE à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

4 – JEUNESSE☞ Séjour FUTUROSCOPE

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée Municipale le projet dressé par le service jeunesse en vue d'un séjour pour les enfants de 8 à 11 ans et les adolescents de 12 à 17 ans du 11 au 15 Avril 2022 au FUTUROSCOPE (Vienne).

Le coût du séjour comprenant l'hébergement en pension complète, les billets d'entrée, s'élèverait transport aller/retour et frais de personnel inclus à environ : 518 euros/enfants sur une base prévisionnelle de 30 enfants et 4 animateurs.

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet proposé.

FIXE la participation dégressive des familles aupoises en fonction du quotient familial impôt, suivant le barème ci-dessous :

Quotient familial impôt	Enfants	
	Tarif	Représentant en %
T1 = QF < à 9 000 €	130.00 €	25.09
T2 = De 9 001 € à 14 000 €	180.00 €	34.74
T3 = QF > à 14 001 €	230.00 €	44.40
T4 = Tarifs exceptionnels*	518.00 €	100

* Tarifs exceptionnels (pas de dégressivité) applicables aux enfants résidant hors Commune ou aux familles n'ayant pas fait leur dossier ou n'ayant pas fourni la totalité des justificatifs.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022.

☞ Séjour Ile de PORT-CROS

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée Municipale le projet dressé par le service jeunesse en vue d'un séjour pour les adolescents de 12 à 17 ans du 18 au 21 juillet 2022 sur l'Ile de Port Cros (Var).

Les activités prévues sont les suivantes : VTT, snorkeling, plongée en bouteille...

Le coût du séjour comprenant l'hébergement en pension complète, les activités, les transferts en bateau s'élèverait transport aller/retour et frais de personnel inclus à environ : 614 euros/enfants sur une base prévisionnelle de 20 adolescents et 3 animateurs.

Monsieur AUDIBERT Quentin questionne le conseil sur le fait de l'activité VTT sur l'Ile de Port Cros alors que cela est interdit sur l'île. Il lui est précisé que l'activité se déroulera sur l'Ile de Porquerolles.

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet proposé.

FIXE la participation dégressive des familles aupoises en fonction du quotient familial impôt, suivant le barème ci-dessous :

Quotient familial impôt	Enfants	
	Tarif	Représentant en %
T1 = QF < à 9 000 €	155.00 €	25.24
T2 = De 9 001 € à 14 000 €	220.00 €	35.83
T3 = QF > à 14 001 €	280.00 €	45.60
T4 = Tarifs exceptionnels*	614.00 €	100

* Tarifs exceptionnels (pas de dégressivité) applicables aux enfants résidant hors Commune ou aux familles n'ayant pas fait leur dossier ou n'ayant pas fourni la totalité des justificatifs.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022.

5 – COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission du Personnel

Vu la démission de Madame Laurianne SANCHEZ de ses fonctions de conseillère municipale, conduisant à la vacance d'un poste au sein de la commission personnel,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller pour succéder à Madame Laurianne SANCHEZ au sein de la commission municipale personnel,

Considérant qu'afin de respecter la représentation proportionnelle imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales, seul un candidat ou une candidate issu(e) de la liste "AUPS POUR DEMAIN" pourra lui succéder,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, sauf si les conseillers municipaux en décident le contraire à l'unanimité, Article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la candidature émanant de Madame Marie-Christine TERRASSON.

Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier le nombre de membres de la commission municipale Personnel et d'en élire les nouveaux membres.

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret

DECIDE que la commission municipale personnel sera composée du Maire et de **HUIT** membres.

CONSIDERANT les candidatures émanant de la liste « AUPS POUR DEMAIN » à la commission Personnel (MM POCLET Cécile, PANTEL Bernard)

ELIT Madame Marie-Christine TERRASSON pour remplacer Madame Laurianne SANCHEZ au sein de la commission Personnel.

ELIT membres de la Commission Personnel :
Madame POCLET Cécile, Conseillère municipale
Monsieur PANTEL Bernard, Adjoint

6 – FINANCES

☞ Création d'une salle multisports : Demande de subvention Région

Au regard des critères d'éligibilité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter au titre du dispositif d'accompagnement de leurs projets d'aménagement et de développement local, le dossier suivant : réhabilitation d'un bâtiment de propriété communal Salle multisport.

Il comprend les travaux réhabilitation et d'aménagement de l'immeuble communal appelé ancien cinéma sise impasse des Tanneries en une salle de multisport permettant l'activité au RDC des sports de combats et à l'étage un espace multi activités pour une surface projetée de 299 m2 accessible aux personnes PMR.

Monsieur le Maire rappelle que le projet est inscrit au programme petite ville de demain axe 4 améliorer l'offre d'équipement de service, convention signée le 17 mai 2021 entre l'Etat, le Conseil Départemental, la Banque des territoires et la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV).

Le Montant estimatif de l'opération s'élève à : 771 680 € HT soit 926 016 € TTC.

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

ADOPTE le projet de création d'une salle multisports pour un montant de l'opération hors taxes de : 771 680 €

SOLLICITE une subvention de la Région à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable HT, plafonnée à 200 000 €.

☞ Modification régie de recettes restauration scolaire

Monsieur le maire expose que la commune rend à la population un grand nombre de services et de prestations dont certaines en contrepartie d'un paiement. Ceux effectués par chèques entraînent, outre des délais importants préjudiciables à une bonne gestion de la trésorerie, un plus grand nombre d'impayés et surtout des coûts administratifs de traitement pour le Trésor public ou pour la collectivité en cas de régie.

Dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement et d'encaissement, de plus en plus de collectivités proposent à leurs usagers la possibilité de payer par carte bancaire, en ligne par Internet.

Par délibération n°2007-73 du 26 septembre 2007, une régie de recettes pour l'encaissement des repas de cantine a été créée.

Il apparait, à ce jour, nécessaire de modifier la régie restauration scolaire afin de mettre en place ce nouveau moyen de paiement.

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

APPROUVE la modification de la régie de recettes restauration scolaire n°20101 selon les termes suivants

Modification de l'Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°- par chèque

2°- en numéraire

3°- paiement par carte bancaire en ligne (PAYFIP)

Ajout d'un article : Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom de la régie auprès de Direction Départementale des Finances Publiques du Var

☞ Vote des taux des taxes directes locales pour 2022

Monsieur le Maire précise aux membres de l'assemblée municipale que l'article 16 de la loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et a défini un nouveau schéma de financement des collectivités locales à partir de 2021.

Les communes ont été compensées par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

En 2021, le taux de Taxe de TFPB du Département du Var qui s'élevait à 15.49 % a été ajouté mécaniquement au taux communal de TFPB de 17.58 % qui est resté inchangé. Par conséquent le taux global de TFPB s'élève désormais à 33,07 %

Il expose également les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux ; notamment :

- les limites de chacun d'entre eux,
- les règles de calcul
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Considérant que dans le cadre de la préparation du budget communal, le produit fiscal attendu s'élève à : **1 592 573 Euros**.

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2022,

VOTE les taux ci-dessous pour 2022,

Taxes	<i>Taux d'imposition 2021</i>	Taux d'imposition 2022 Votés
Foncier Bâti	33.07	33.07
Foncier Non Bâti	83.34	83.34

☞ Convention d'objectif Association Promotion des Ressources du Terroir

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution des subventions municipales est soumise à certaines conditions. Toute subvention allouée à une association supérieure à 23 000 €, nécessite la passation d'une convention d'objectif.

Vu la demande de subvention formulée par l'association "Promotion des Ressources du Terroir", la commune doit passer une convention d'objectif avec cette association.

Monsieur AUDIBERT Quentin sollicite la possibilité d'obtenir une copie de la convention d'objectif Association Promotion des Ressources du Terroir.

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à passer entre la Ville et l'association précitée.

☞ Vote des subventions aux associations

La parole est donnée à Madame Monique DARTUS.

Présentation des dossiers réceptionnés et des propositions envisagées pour 2022.

Il est précisé que 3 élus, étant membres des bureaux des associations suivantes présentant des demandes de subventions, ne participent pas aux débats ni aux votes pour lesdites associations (AAA, ASA CRESSON, LES GUERRIERS DU VERDON)

Après en avoir délibéré,

Pour les associations suivantes : AAA, ASA CRESSON, LES GUERRIERS DU VERDON

Par **16** voix POUR, **0** voix CONTRE et **0** abstention,

Pour le reste des associations,

Par **17** voix POUR, **0** voix CONTRE et **0** abstention,

DECIDE d'attribuer les subventions énoncées ci-dessous pour 2022, pour un montant total de 64 960€ :

ASA Cresson, Sault Ville	5 000,00 €	Plancher des Chèvres	500,00 €
Vélo Sport Hyérois	1 500,00 €	Promotion Ressources Terroir	30 000,00 €
ABA	2 300,00 €	Radio Verdon	100,00 €
AAA	16 000,00 €	Club 3° âge	300,00 €
Escale	150,00 €	Tennis club	500,00 €
Diane aupsoise	1 400,00 €	Tennis de table	300,00 €
ESART	500,00 €	Arrosants de Valaury	160,00 €
FNACA	200,00 €	Compagnie Carçoise de Tir à l'Arc	50,00 €
Judo	700,00 €	Chats Dogs	600,00 €
Les Guerriers du Verdon	250,00 €	Prévention Routière	100,00 €
Charivalivre	1 500,00 €	Recyclerie Lorguaise	100,00 €
Quero Aprender (Capoiera)	150,00 €	Savate Fight Club	500,00 €
Aéria organisation (Trail Truffe)	2 000,00 €	Solidarité Paysans	100,00 €

Interruption de séance de 16h32 à 16h46

☞ Etat récapitulatif annuel des indemnités de fonction

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

La même obligation est appliquée aux EPCI, aux départements et aux régions.

Conformément à la loi, il est établi la liste des montants bruts des indemnités perçues au titre de l'année 2021 par les élus siégeant ou ayant siégé au conseil municipal.

ELUS	Détail Indemnités	Montant brut annuel 2021
FAURE Antoine	Indemnité Mairie	18 669,12 €
	Indemnité CCLGV	7 271,00 €
	Indemnité PNRV	4 125,84 €
PANTEL Bernard	Indemnité Mairie	7 934,40 €
ROUX Marlène	Indemnité Mairie	7 934,40 €
HUGOU Rémy	Indemnité Mairie	7 934,40 €
TERRASSON Marie Christine	Indemnité Mairie	7 934,40 €
VINCENTELLI Patrick	Indemnité Mairie	7 934,40 €
CIOFI Jean-Pierre	Indemnité SMEV	4 041,84 €
DARTUS Monique	Indemnité Mairie	700,08 €

Le Conseil prend acte de cette information.

7 - ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL 2021

Les communes de plus de 2000 ha doivent chaque année délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

ACQUISITIONS :

- Le 05 Juillet 2021 : Propriété RODRIGUES
 Localisation : Quartier La Grave à AUPS
 Parcelles cadastrées section A n°293, 295, 459 et 460 – superficie : 12 023 m²
 Prix : 500 000 €
 Motif : Aménagement d'un parking non imperméabilisé à l'entrée nord du village
- Le 28 avril 2021 : Propriété Association Locale pour le culte des Témoins de Jéhovah
 Localisation : 8, Impasse Ernest Millet à AUPS
 Parcelle cadastrée section I n°1031 – superficie : 151 m²
 Prix : 90 000 €
 Motif : Création salle pour monde associatif local

CESSION : NEANT

VOTE A L'UNANIMITE

8 – COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

☞ *Commune - Eau et Assainissement - Service funéraire – Lotissement les Oliviers et Comptes de gestion*
 Monsieur le Maire se retire de la séance pendant l'examen et le vote des Comptes Administratifs.

Madame ROUX Marlène assure en son absence la présidence de séance et présente les Comptes Administratifs de l'année 2021.

➤ Lotissement les Oliviers

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0.00 €	745 640.12 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Résultat	0.00 €	Déficit 745 640.12 €

Résultat global du lotissement les Oliviers : **Déficit : 745 640.12 €**

Le compte administratif est adopté à l'**unanimité** ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ **Service Funéraire**

	Exploitation	Investissement
Dépenses	295.25 €	0.00 €
Recettes	18 916.17 €	16 911.89 €
Excédent	18 620.92 €	Excédent 16 911.89 €

Résultat global du service Funéraire : **Excédent : 35 532.81 €**

Le compte administratif est adopté à l'**unanimité** ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ **Service Eau et Assainissement**

	Exploitation	Investissement
Dépenses	336 279.86 €	784 928.20 €
Recettes	619 647.57 €	1 940 381.66 €
Excédent	283 367.71 €	Excédent 1 155 453.46 €

Résultat global du service eau et assainissement : **Excédent : 1 438 821.17 €**

Le compte administratif est adopté à l'**unanimité** ainsi que le compte de gestion du percepteur.

➤ **Commune**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 414 428.09 €	1 936 883.38 €
Recettes	3 663 520.10 €	1 943 463.14 €
Excédent	1 249 092.01 €	Excédent 6 579.76 €

Résultat global : **Excédent : 1 255 671.77 €**

Le compte administratif est adopté à l'**unanimité** ainsi que le compte de gestion du percepteur.

Monsieur le Maire réintègre la séance du Conseil à 16h59, demande le résultat des votes et remercie l'assemblée pour leur vote.

Monsieur le Maire remercie Madame ROUX Marlène de son aide si précieuse auprès de Madame BOURRIEZ Anne, agent prenant ses fonctions dans une nouvelle entité administrative.

Monsieur le Maire en profite pour remercier également Madame ROUX Marlène pour le travail accompli au service de l'urbanisme lors du départ de Monsieur VALLET Anthony jusqu'à l'arrivée de Madame PENISSON Florence ainsi que de la formation apportée à Madame PENISSON Florence.

☞ **Affectation des résultats Commune -Services Eau et Assainissement et funéraire**

✓ **Service Funéraire : Affectation du résultat d'exploitation**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 18 620.92 €. Le besoin de financement de la section d'investissement est de 16 911.89 €.

Proposition : Maintien de 17 032.81 € en section d'exploitation et affectation de 1 588.11 € en investissement

VOTE A L'UNANIMITE

✓ **Service Eau et Assainissement** : Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à : 283 367.71 €. Le besoin de financement de la section d'investissement est nul.

Proposition : Maintien de 74 776.31 € en section d'exploitation et affectation de 208 590.40 € en investissement.

VOTE A L'UNANIMITE

✓ **Commune** : Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1 249 092.01 € et celle de la section d'investissement à 6 579.26 €. Le Besoin de financement de la section d'investissement est nul.

Proposition : Affectation à l'investissement de 799 092.01 € et report au fonctionnement de 450 000 €.

VOTE A L'UNANIMITE

9 – BUDGETS PRIMITIFS 2022

Commune - Eau et Assainissement - Service funéraire – Lotissement les Oliviers

➤ **Lotissement les Oliviers** – Budget Hors Taxes

⌘ *Section de fonctionnement* : Équilibre de la section à la somme de 745 641.12 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
67	Autres charges except	1.00 €	70	Produit des services	745 000.00 €
			74	Dotations et participations	641.12 €
042	Opération entre sections	745 640.12 €	042	Opérations entre sections	0.00 €
Total		745 641.12 €	Total		745 641.12 €

Explications :

En dépenses : Provision en cas d'écart d'arrondi de TVA et écriture de variation des stocks.

En recettes : Inscription du produit de la vente des terrains.

⌘ *Section d'investissement* : Équilibre de la section à la somme de 745 640.12 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit reporté	745 640.12 €			
040	Opérations entre sections	0.00 €	040	Opérations entre sections	745 640.12 €
Total		745 640.12 €	Total		745 640.12 €

Explications :

En dépenses : Reprise du déficit reporté 2021.

En recettes : Inscription de la variation des stocks. En fin d'opération, cette section sera égale à zéro.

Le budget est voté par chapitre au niveau de chaque section à l'unanimité.

VOTE A L'UNANIMITE

➤ Service Funéraire

↪ *Section d'exploitation* : Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 28 532.81 €

SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	20 900.00 €	70 Produits des services	6 500.00 €
012 Charges de personnel	6 500.00 €	002 Excédent reporté	17 032.81 €
65 Autres charges de gestion	0.00 €	77 Produits exceptionnels	5 000.00 €
66 Charges financières	132.81 €		
67 Charges Exceptionnelles	1 000.00 €		
Total	28 532.81 €	Total	28 532.81 €

Sont inscrits en dépenses : Les frais permettant le fonctionnement courant du service (011 : Carburant et contrôle technique du véhicule, acquisition petits équipements, matériels et fournitures diverses, prestations de services, habillement et formation du personnel et une provision pour frais de carte grise) - 012 : Remboursement des frais de personnel au budget principal – 66 : Les frais bancaires en cas de paiement par internet et le remboursement des intérêts de l'emprunt pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion - 67 : Une provision en cas d'annulation pour erreur de facturation.

En recettes : Remboursement par les familles des prestations de service, inscription du produit de la vente d'un véhicule et l'excédent reporté.

↪ *Section d'investissement* : Equilibre de la section à 39 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
16 Emprunts et dettes assimilées	3 500.00 €	10 Dotations, Fds divers et réserves	1 588.11 €
21 Immobilisations corporelles	36 000.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	21 000.00 €
		001 Résultat reporté	16 911.89 €
Total	39 500.00 €	Total	39 500.00 €

En dépenses : Inscription d'une provision pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion et remboursement du capital de l'emprunt.

En recettes : Inscription de l'emprunt pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion, de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2021 et de l'excédent d'investissement 2021

Le budget est voté par chapitre au niveau de chaque section à l'unanimité.

VOTE A L'UNANIMITE

➤ Service Eau et Assainissement

⇒ *Section d'exploitation* : Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 446 600 €

SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	171 049.85 €	70 Produits des services	220 000.00 €
65 Autres charges gestion courante	10 000.00 €	74 Subvention d'exploitation	6 500.00 €
66 Charges financières	30 000.00 €	75 Autres produits de gestion	62 664.70 €
67 Charges exceptionnelles	6 600.00 €	002 Excédent reporté	74 776.31 €
042 Opérations ordre entre sections	228 950.15 €	042 Opérations ordre entre sections	82 658.99 €
Total	446 600.00 €	Total	446 600.00 €

En dépenses :

Inscription des frais permettant le fonctionnement courant du service (011 : Participation au Syndicat des Eaux du Verdon, Provision pour renouvellement des compteurs, entretien de réseaux hors programmes, modélisation des réseaux – 65 : Assistance autosurveillance de la STEP, provision pour admission en non-valeur – 66 : Remboursement des intérêts du prêt – 67 : Provisions pour annulation de titres – 042 : Amortissement des travaux des bâtiments et des réseaux.

En recettes :

Inscription (70 : Des surtaxes Eau et Assainissement, de la participation à l'assainissement collectif (PAC) – 74 : De la prime d'épuration – 75 : Du remboursement de la TVA sur les surtaxes, du remboursement de la surtaxe syndicale des Eaux du Verdon par la SEERC – 042 : de l'amortissement des subventions d'investissement sur les travaux et 002 : De l'excédent reporté 2021.

⇒ *Section d'investissement* : Equilibre en dépenses et recettes à la somme de : 1 718 019.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
16 Emprunts et dettes assimilées	90 000.00 €	10 Dotations, fonds divers	208 591.40 €
21 Immobilisations corporelles	1 545 360.37 €	13 Subventions d'investis.	125 024.35 €
23 Immobilisations en cours	0.00 €	001 Résultat reporté	1 155 453.46 €
040 Opérations ordre entre sections	82 658.99 €	040 Opérations ordre entre sections	228 950.15 €
Total	1 718 019.36 €	Total	1 718 019.36 €

Détail des prévisions budgétaires :

- Réseau d'eau : Enveloppe de 454 838,57 € pour travaux de maillage Chemin Ribias et Blaquièrre et une provision pour raccordement de fontaines au réseau gravitaire.
- Réseau d'assainissement : Enveloppe de 113 000 € pour les travaux de mise en conformité de la STEP et une provision la fin des travaux de reprise de réseau Avenue Victor Maria.
- Extension des réseaux quartier Uchanes : Enveloppe de 678 321,80 € pour mise en œuvre du PUP Uchanes et des travaux d'extension Route de Villecroze, financés en partie par les investisseurs du projet PUP et par la CCLGV.
- Renouvellement Réseaux Rue Jules Philibert / RD 77 / RD 9 : Enveloppe de 23 200 € pour les travaux de renouvellement de réseaux Rue Jules Philibert toujours en cours et installation d'un compteur de sectorisation sur la conduite d'eau au Rond-Point Route de Moissac. Financement : Inscription des soldes de subventions obtenues auprès de l'état – DETR et de l'Agence de l'Eau.

- Renouvellement des réseaux Avenue Clemenceau/Avenue Docteur Rozies/Avenue Beau Soleil : Enveloppe de 226 000 € pour reprise des réseaux suite aux travaux d'aménagement programmés par le Département.
- Surpresseur Tourtour : Enveloppe de 50 000 € pour les travaux de mise en place d'un surpresseur Route de Tourtour.
- Opérations financières : En dépenses : Remboursement de la dette en capital et de l'amortissement de subventions d'investissement. En recettes : Inscription de l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé, du FCTVA, de l'amortissement de travaux et de l'excédent d'investissement 2021

Le budget est voté par chapitre au niveau de chaque section à l'unanimité.

VOTE A L'UNANIMITE

➤ Commune

☞ *Section de fonctionnement* : Équilibre de la section à la somme de 3 103 956 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 087 149.00 €	70 Produits des services	158 500.00 €
012 Charges de personnel	1 519 850.00 €	73 Impôts et taxes	1 820 948.00 €
65 Autres charges de gestion	210 160.00 €	74 Dotations et participations	496 508.00 €
014 Atténuation de produits	215 797.00 €	75 Autres produits de gestion	98 000.00 €
66 Charges financières	46 000.00 €	013 Atténuation de charges	80 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	15 000.00 €	77 Produits exceptionnels	0.00 €
042 Opérations ordre entre sections	10 000.00 €	002 Excédent reporté	450 000.00 €
Total	3 103 956.00 €	Total	3 103 956.00 €

☞ *Section d'investissement* : Equilibre de la section à la somme de 3 657 312.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
10 Reversement dotations	5000,00 €	10 Dotations, fds divers	190 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	486 000.00 €	1068 Excédent fonct.capitalisé	799 092.01 €
20 Immobilisations incorporelles	153 187.84 €	13 Subventions d'investis.	1 166 640,98 €
21 Immobilisations corporelles	2 980 624.91 €	16 Emprunts et dettes	1 481 000,00 €
23 Immobilisations en cours	32 500,00 €	024 Produits de cession	0.00 €
204 Subv Equipt versées	0.00 €	001 Solde d'exécution	6 579,76 €
001 Solde d'exécution		040 Opérations ordre entre sections	14 000,00 €
Total	3 657 312,75 €	Total	3 657 312,57 €

Détail des prévisions budgétaires :

- Opérations financières : Enveloppe de 491 000 € pour le remboursement du capital des emprunts, la restitution des cautions, le remboursement anticipé éventuel du prêt IENA et provision si reversement de la taxe d'aménagement à l'Etat en cas de trop perçu. En recettes : FCTVA, Taxe d'aménagement, provision pour les cautions reçues, amortissement des études, excédent de fonctionnement capitalisé 2021 et l'excédent d'investissement 2021
- Opérations non individualisées : Enveloppe de 579 493.76 €
 - ⇒ PLU : Enveloppe pour bureau d'étude, diagnostics et procédures (révision et modification).
 - ⇒ Acquisition de licences logicielles : provision pour acquisition ou renouvellement des logiciels métier.
 - ⇒ Acquisition d'emplacements réservés et procédure de déclassement du terrain les Aires/la Blaquière.
 - ⇒ Provision pour acquisition de parcelles
 - ⇒ Réseau d'électrification : participation au raccordement suite délivrance de permis de construire ;
 - ⇒ Acquisition de matériel de bureau et informatique : remplacement de mobilier vétuste (secrétariat, école

- primaire, médiathèque), installation bureaux service technique.
- ⇒ Acquisitions diverses : chaises pour la cantine de l'école primaire, matériels pour les aires de pic-nic et provision
- Réfection divers bâtiments : Enveloppe de 502 447,98 € :
 - ⇒ Hôtel de Ville : Aménagement bureaux service technique et secrétariat ; accessibilité parvis, financé en partie par l'Etat - DETR
 - ⇒ Ecole maternelle : Etude faisabilité de l'extension de la cantine, projet financé en partie par l'Etat - DETR
 - ⇒ Collégiale et Tour de l'horloge : Etudes et diagnostics pour la réalisation de travaux
 - ⇒ Restauration du monument aux morts, financée en partie par la Région
 - ⇒ Provision pour travaux de toiture sur l'immeuble Clémenceau et au musée
 - ⇒ Provision pour déménagement des bureaux de la police municipale
 - ⇒ Provision pour le déplacement d'une caméra de vidéoprotection
- PUP Saint Pierre : Enveloppe de 151 000 € dont une partie financée par le promoteur.
- Aménagement Quartier Uchanes : Enveloppe de 589 845,60 € pour travaux de création d'un bassin de rétention et de réseaux avec le financement d'une partie par les promoteurs et la CCLGV.
- Garages communaux : Enveloppe de 120 000 € pour l'agrandissement sur l'avant et l'extension côté Est, financé en partie par la CCLGV.
- Aménagement des espaces publics de la Maison de Santé : Enveloppe de 26 000 € pour solder l'opération. Report des soldes des subventions obtenues auprès de l'Etat, la Région et le Département.
- Travaux réseaux DFCI : Enveloppe de 36 000€ pour pose de poteaux d'incendie et maillage quartier La Blaquièrre et les Ribias.
- Requalification du Centre Ancien : Enveloppe de 350 000€ :
 - ⇒ Solde de l'acquisition du terrain RODRIGUES, report des subventions obtenues
 - ⇒ Etude de faisabilité parking terrain RODRIGUES
 - ⇒ Solde des travaux d'éclairage public au Collège provisoire
 - ⇒ Provision pour la phase 1 du dossier « Centre Bourg ».
- Aire de stationnement La Colle : Report de 33 147,01 € pour solder l'opération.
- Local impasse Rue Millet : Enveloppe de 305 000 € pour étude de faisabilité, maîtrise d'œuvre et études diverses.
- Coopérative agricole : Enveloppe de 32 500 € pour étude de faisabilité.
- Aménagements extérieurs divers : Enveloppe de 126 610,40 € pour plantations d'arbres et aménagement du jardin public Rue Ciofi et provision d'enrobés pour réfection de voirie. Report des soldes de subventions obtenues auprès de la Région – FRAT.
- Auditorium Cinéma : Enveloppe de 80 000 € en vue de l'acquisition de matériels divers pour la salle de cinéma.
- Réhabilitation logements sociaux : Enveloppe de 80 000 € en vue de la réhabilitation de divers logements sociaux.
- Rénovation énergétique : Enveloppe de 152 000 € en vue des diagnostics énergétiques des bâtiments, de travaux d'économie d'énergie et étude chaudière bois. Report de subvention obtenue par le SYMIELECVAR.

Le budget est voté par chapitre au niveau de chaque section.

VOTE A L'UNANIMITE

10 – DECISIONS DU MAIRE

☞ *Tvx DFCI, EAP, ET et EU (Quartier Uchanes) : Décision d'approuver l'avenant n°1 pour un montant de 6 612 €*

Aucune remarque n'est apportée à la décision du Maire présentée.

11 - QUESTIONS DIVERSES

☞ *Questions écrites :*

☞ **Madame DONAT Béatrice interroge sur les points suivants :**

- Depuis le conseil municipal d'octobre 2021, où en est l'avancement des travaux de la Tour de l'Horloge ? Des diagnostics ont-ils été établis ?

Monsieur VINCENTELLI prend la parole et précise que les diagnostics et relevés ont été effectués ; il ne reste plus que les relevés topographiques qui seront faits par l'ACDAO.

Par ailleurs, Monsieur VINCENTELLI en profite pour apporter des précisions sur le dossier « Eglise Collégiale ». La mairie a été contactée par la DRAC et le musée GRANET dans le cadre d'un prêt de tableau des situant dans la collégiale. Sur le principe du prêt la mairie avait émis un avis favorable ; toutefois, ce prêt n'étant pas gratuit (10 000 €), cela ne se fera pas dans ces conditions.

- Sur l'Avenue Beausoleil, beaucoup de véhicules roulent trop vite depuis l'école maternelle jusqu'au STOP. Serait-il possible d'envisager d'installer un ralentisseur supplémentaire ?

Monsieur le Maire précise qu'il y a déjà des ralentisseurs sur l'Avenue Beausoleil mais que le principe d'en rajouter sera étudié.

☞ **Monsieur AUDIBERT Quentin sollicite une réponse aux questions suivantes :**

- Où en est le projet de skate park ?

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de projet récent à ce sujet. Monsieur AUDIBERT Quentin informe qu'il semblerait qu'une pétition, émanant des jeunes, soit en préparation.

- Qu'en est-il du terrain de football enregistré à la fédération française de football ; le district du Var, organisme sous l'égide de la FFF est semble-t-il sans réponse de notre part ?

Monsieur le Maire précise que la commune a effectivement reçu plusieurs courriers la sollicitant pour un « bon de commande » concernant le classement du stade. Monsieur le Maire indique qu'il ne fera, en aucun cas, parvenir à la FFF un « bon de commande » ; le stade étant mis à disposition par convention au Conseil Départemental pour l'installation du collège provisoire.

☞ **Monsieur CHEVALAZ Joël sollicite une réponse aux questions suivantes :**

- Peut-on savoir si nous avons reçu tous les documents du comité des fêtes (bilan...) afin de pouvoir constituer un nouveau bureau dans l'hypothèse où des personnes seraient intéressées ? Si la réponse est négative, quel recours peut-on employer pour mettre fin à cette situation ?

Monsieur le Maire prend la parole et précise que les seuls documents reçus en mairie sont les démissions des membres du bureau, et ce, malgré nos différents courriers à leur rencontre.

Monsieur AUDIBERT Quentin répond que le Comité des Fêtes ne peut pas faire d'assemblée générale car ils sont démissionnaires ; toutefois, la préfecture, par courrier du 28 mars, a indiqué que le dossier relatif aux démissions était en cours de traitement.

Monsieur MEYERE Xavier fait remarquer que rien n'a été transmis.

La séance est levée à 18h10.

Le secrétaire,

Monique DARTUS

Le Maire,

Antoine FAURE



